

SERVICE D'AIDE A LA PERSONNE

- RESTAURATION -



Mairie de **GILETTE**

1 Place Dr René MORANI - 06830 GILETTE

Permanences et informations

Lundi - mardi - mercredi - jeudi - Vendredi

8h30 - 12h30

TEL / 04.93.08.57.19

INSCRIPTION MODE D'EMPLOI

Dans le cadre de la mise en place d'un service d'accompagnement à la personne ; la Mairie de Gilette et le C.C.A.S proposent **un service de « plateaux- restauration »**.

Ce nouveau service est destiné à toute personne de 65 ans et plus, ou porteuse d'un handicap, qui réside sur la commune de GILETTE.

Cette prestation vise à favoriser le maintien des bénéficiaires dans leur cadre de vie habituel et propose des menus sains et équilibrés.

Les repas seront livrés à la mairie de Gilette où ils pourront être récupérés par les bénéficiaires, avec une possibilité de portage à domicile pour les quartiers excentrés du centre du village, pour les personnes ne pouvant se déplacer (certificat médical).

Pour vous inscrire, vous devez nous retourner les documents ci-après :

- La **fiche d'inscription** (*à compléter et à signer*)
- L'**acte d'engagement** (*à découper et à signer*)
- La **fiche réservation repas** (*à compléter et à signer*)

Les informations portées sur les documents doivent être **les plus précises possible**, notamment l'adresse du lieu de livraison. Des indications complémentaires pourront être demandées.

Le dossier **dûment complété** doit être transmis à la Mairie de GILETTE :

- par **voie postale** ou,
- **sur place** pendant les heures d'ouverture

DES AIDES PEUVENT ETRE ALLOUEES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL SOUS CONDITIONS :

+ INFOS : mairie de Gilette, permanence assistante sociale le mardi matin.

Pour en bénéficier :

- Résider sur la commune de GILETTE
- Être âgé(e) de plus de 65 ans ou être reconnu handicapé

Objectifs du service :

- Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées
- Assurer un lien social

Les tarifs des repas sont examinés annuellement chaque 1^{er} octobre. La révision des tarifs tient compte notamment du bilan de l'année écoulée et de l'évolution du prix du repas facturé par le prestataire.

La fréquentation du service peut se faire :

- de manière régulière
- de manière ponctuelle

Conditions de délai de livraison

Un délai de 5 jours est nécessaire entre l'inscription et le 1er jour de livraison.

En cas d'absence prévue, il est demandé d'informer la mairie de gilette au moins 5 jours avant la date de l'évènement.

Dans le cadre d'une hospitalisation ou suite à des raisons médicales, ce délai peut être réduit.

En cas de retour d'hospitalisation, le délai est fixé lorsque le service est saisi de la demande de reprise des livraisons de repas.

Un service 7 jours sur 7

Les bénéficiaires peuvent disposer d'un repas tous les jours de la semaine (du lundi au dimanche).

Les repas sont livrés en mairie :

Lundi repas du mardi et mercredi

Mercredi repas du jeudi et vendredi

Vendredi repas du samedi, dimanche et lundi

Les tournées de livraison ont lieu le lundi, mercredi et vendredi.

Ce service peut être organisé momentanément sur une période précise de l'année.

Des repas équilibrés et variés :

Un plateau repas se compose :

- d'une **entrée**
- d'une **viande** ou un **poisson ou œuf**
- de **légumes** ou de **féculents**
- d'une part de fromage
- d'un dessert

Le potage et le laitage du soir sont possibles

Les régimes sans sel, sans sucre, sans viande, porc, poisson sont également possibles.

Les menus sont **élaborés par une diététicienne** dans le respect des régimes alimentaires.

Les plateaux repas sont récupérés entre 11h et 12h à la mairie de Gilette ou livrés dans des **glacières adaptées fournies par le bénéficiaire**.

Les plats cuisinés sont élaborés selon le **procédé de la liaison froide** garantissant une meilleure qualité gustative et nutritionnelle des aliments.

Le conditionnement dans des barquettes permet de réchauffer les plats directement au micro-ondes.

Tarifs 2021 / 2022 :

Les repas sont payables après réception du titre de paiement envoyé par le Trésor Public dans un délai imparti.

Mode de paiement : par chèque à l'ordre du Trésor Public, prélèvement, carte bancaire ou espèces.

REPAS DU MIDI PAR JOUR ET PAR PERSONNE	5 €
POTAGE DU SOIR + 1 LAITAGE	2 €
TRANSPORTS * FORFAIT PAR JOUR ET PAR FOYER	2 €

** Transports : uniquement pour les personnes qui ne peuvent se déplacer et habitant dans les quartiers excentrés au village*